



**Rapport des observations et des enjeux
soumis dans le cadre des consultations
publique et interministérielle**

Procédure accélérée d'évaluation et d'examen
des impacts sur l'environnement

Projet de réaménagement de la route 104 à La Prairie entre
l'autoroute 30 et la limite de Saint-Jean-sur-Richelieu

3220-05-004

Ministère de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques

21 avril 2022

Table des matières

1. PROJET	3
2. CONTEXTE LÉGAL.....	3
3. OBJECTIFS DE CONSULTATION	6
4. RÉSULTATS DES CONSULTATIONS SUR LES ENJEUX DU PROJET	6
4.1 Observations et enjeux soulevés lors de la consultation publique et dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact	6
4.2 Enjeux identifiés par le ministre, dont ceux soulevés lors de la consultation interministérielle	8
ANNEXE	9

1. PROJET

Le projet de réaménagement de la route 104 à La Prairie entre l'autoroute 30 et la limite de Saint-Jean-sur-Richelieu consiste à élargir cette route en la faisant passer de deux à quatre voies sur une longueur d'environ 6 km et à réaménager trois intersections.

Ce projet est assujéti à la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement tel que le prévoit la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, chapitre A-2.001; LACPI) qui est entrée en vigueur le 11 décembre 2020.

1.1 Enjeux identifiés par l'initiateur de projet

Les préoccupations ou enjeux¹ identifiés par l'initiateur à cette étape de la procédure d'évaluation environnementale et présentés dans l'avis de projet sont les suivants :

- Préservation de la faune et de la flore terrestre (y compris les espèces à statut particulier) et maintien de la quantité d'habitats et de leur qualité;
- Maintien des fonctions écologiques des milieux humides et hydriques et préservation des habitats et des espèces fauniques et floristiques aquatiques;
- Maintien de la qualité des sols et de l'eau souterraine;
- Maintien de la capacité de production des terres agricoles;
- Maintien de la qualité de vie des citoyens et des usagers du territoire;
- Assurer la sécurité routière des usagers;
- Préservation des sites ou de vestiges d'intérêt archéologique;
- Préservation d'un monument patrimonial (croix de chemin);
- Maintien des activités économiques et de la valeur foncière.

2. CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales. Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. C'est ce que l'on appelle la consultation publique sur les enjeux du projet.

La LACPI prévoit, de plus, que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ministre) doit transmettre au même moment, à l'initiateur de projet, les enjeux qu'il a identifiés. Puisqu'il s'agit d'une procédure d'autorisation

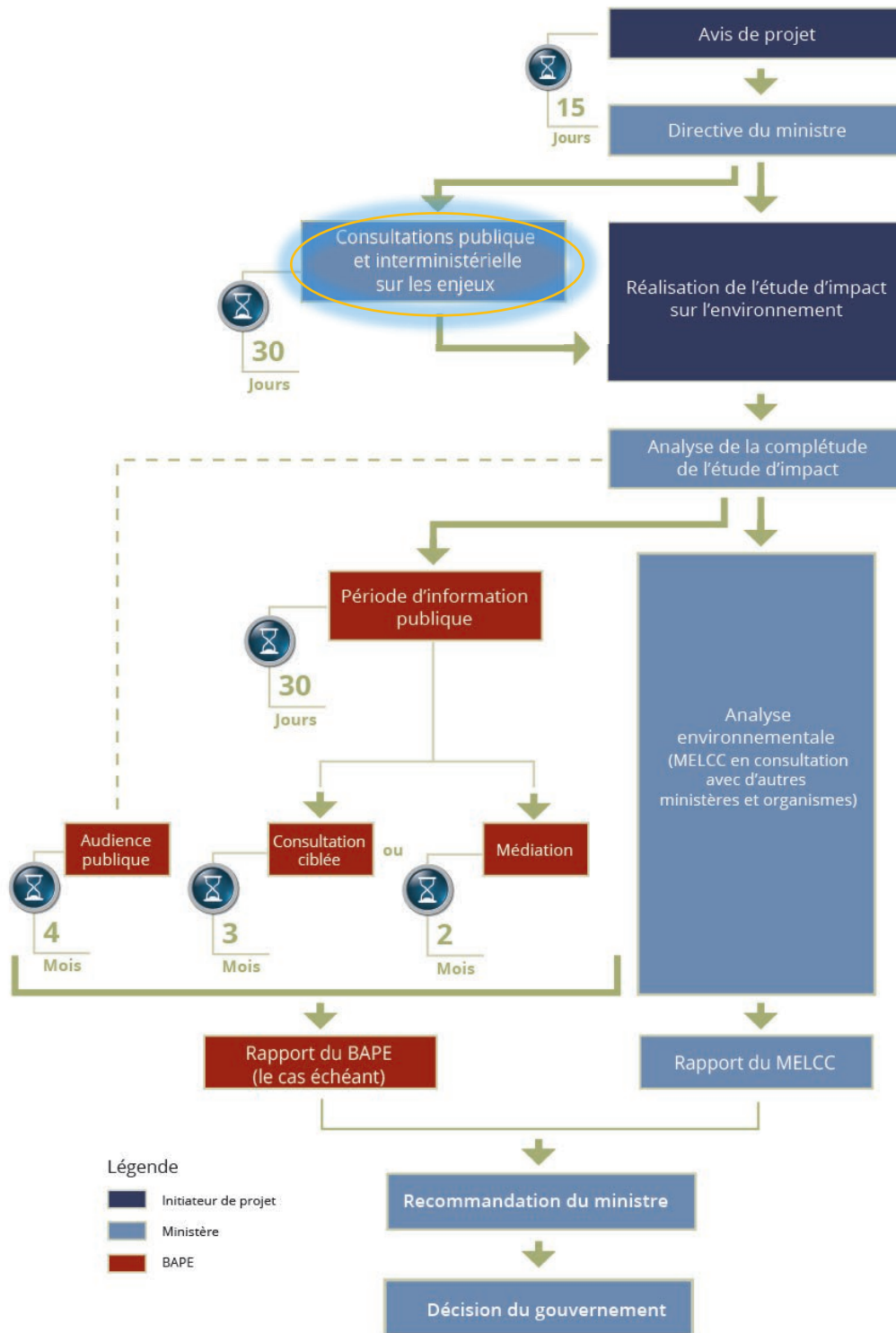
¹ À cette étape de la procédure, le projet est encore au stade embryonnaire. Même si le terme enjeu est utilisé, il peut davantage s'agir des préoccupations. Au cours de l'étude d'impact, le projet se définira peu à peu en considérant l'ensemble des possibilités et des contraintes rencontrées. Tout comme le projet, les enjeux perçus au départ sont appelés à évoluer. Par ailleurs, ce qui est maintenant considéré comme un enjeu/préoccupation du projet pourrait ne plus en être un en raison de la prise en compte ultérieure de cette préoccupation par l'initiateur afin d'éviter ou de diminuer les impacts sur le milieu d'accueil du projet.

gouvernementale, le ministre procède d'abord à une consultation des ministères et organismes publics concernés par le projet. C'est ce que l'on appelle la consultation interministérielle.

À la suite de ces consultations, le ministre transmet à l'initiateur du projet et publie au Registre des évaluations environnementales les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact. Ce sont ces observations et ces enjeux qui font l'objet de ce rapport.

Les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, dans laquelle s'insèrent ces consultations sur les enjeux, sont présentées au schéma 1.

Schéma 1 - Procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement
Étape de consultation sur les enjeux du projet



3. OBJECTIFS DE CONSULTATION

La consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder vise à offrir à la population une vitrine pour s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact. Cette consultation permet ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public dès la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée de façon électronique à partir du Registre des évaluations environnementales qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Quant à la consultation interministérielle, elle vise à s'assurer que soient considérés par l'initiateur du projet, dès le début du processus, les préoccupations ou enjeux potentiels au regard des champs de compétence des ministères et organismes publics consultés. Cette consultation interministérielle sollicite l'expertise des spécialistes de plusieurs ministères et s'effectue via un formulaire dédié à cet effet qui est, par la suite, publié au Registre des évaluations environnementales.

Ces deux consultations ne remplacent pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. **Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure (schéma 1).**

4. RÉSULTATS DES CONSULTATIONS SUR LES ENJEUX DU PROJET

Les consultations concernant le projet en titre ont débuté le 23 février 2022 et se sont terminées le 24 mars 2022. Au cours de cette période, 58 observations du public et 5 enjeux soulevés par les ministères et organismes publics ont été transmis au Ministère.

Les enjeux découlant de ces consultations sont répertoriés aux tableaux 1 et 2 du présent rapport. Ils correspondent à ceux dont il est question aux sections 2.2 et 3.2.2 de la directive ministérielle datée du 11 février 2022 et devant être pris en compte dans l'étude d'impact. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et en expliquer la raison.

4.1 Observations et enjeux soulevés lors de la consultation publique et dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact

Le tableau 1 présente les observations reçues lors de la consultation publique. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu, et ce, uniquement pour en faciliter le traitement par l'initiateur de projet. À noter qu'il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Il revient à l'initiateur de justifier le choix des enjeux retenus dans son rapport d'étude d'impact environnemental du projet.

Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

Enjeux	Observations du public
1. Favoriser la compatibilité avec le transport actif et la mobilité durable	<p>Intégrer une piste cyclable.</p> <p>Prioriser des voies réservées de covoiturage ou de véhicule électrique.</p> <p>Intégrer du transport collectif.</p>
2. Assurer la sécurité routière des usagers	<p>Ajouter une piste cyclable protégée.</p> <p>Installation de feu de circulation ou de carrefour giratoire pour améliorer la sécurité aux intersections.</p> <p>Diminuer la vitesse de circulation pour permettre de traverser la route de façon sécuritaire.</p> <p>Ajouter des lampadaires pour éclairer davantage la route.</p> <p>Ajouter des traverses piétonnières afin d'améliorer la sécurité des piétons.</p>
3. Maintien de la qualité de vie des citoyens et des usagers du territoire en période de construction (bruit, entraves, GES et poussières)	<p>Gestion de la circulation routière durant la construction.</p> <p>Durée des travaux.</p>
4. Maintien des activités économiques et de la valeur foncière	<p>Diminution de la valeur des propriétés.</p> <p>L'accès aux terres en tout temps pour effectuer les travaux agricoles.</p>
5. Maintien de la capacité de production des terres agricoles	<p>Dézonage des terres agricoles environnantes.</p> <p>Impact sur les activités agricoles.</p>
6. Maintien de la qualité de vie des citoyens et des usagers du territoire en période d'exploitation (bruit, circulation, GES et poussières)	<p>Augmentation de la circulation et de la congestion.</p> <p>Augmentation du bruit routier.</p> <p>Augmentation de la pollution atmosphérique.</p> <p>En intégrant une piste cyclable, il y aurait une amélioration de la qualité de vie des citoyens, une réduction de pollution du bruit, de l'air et en GES.</p>
7. Maintien des fonctions écologiques des milieux humides et hydriques et préservation des habitats et des espèces fauniques et floristiques aquatiques	<p>Les impacts sur la rivière Saint-Jacques.</p>
8. Préservation des sites ou de vestiges d'intérêt archéologique	<p>Le potentiel archéologique doit être mis de l'avant. Le tracé de la route ancestrale Montréal-Albany, le lieu de la 2^e bataille de 1691 et le village de Kentake doivent être trouvés avant d'effectuer des travaux dans ce secteur.</p>
9. Acquisition de terrain et préservation du patrimoine bâti	<p>Les maisons patrimoniales au 3035 / 3625 / 3750, du chemin de St-Jean.</p> <p>Le coût des expropriations ou des déménagements possibles des propriétés.</p>
10. Conservation de la foresterie urbaine et de la canopée	<p>Des arbres avec un potentiel pour devenir très grands seraient souhaitables au niveau du terre-plein afin de maximiser l'ombre et diminuer les îlots de chaleur.</p> <p>Ajouter des arbres ou une haie brise-vent pour améliorer la qualité de vie des riverains et des usagers en transport actif.</p>
11. Limitation du potentiel d'introduction et de propagation des plantes exotiques envahissantes	<p>Lors des derniers travaux sur la 104, les espèces exotiques envahissantes n'ont pas été considérées. Il ne semblait pas y avoir eu de détection, de prévention, de suivi et de correction de la contamination de phragmite par exemple.</p>

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Rappelons toutefois que le ministre s'est réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

4.2 Enjeux identifiés par le ministre, dont ceux soulevés lors de la consultation interministérielle

Le tableau 2 présente les enjeux soulevés lors de la consultation des ministères et organismes publics concernés. Pour prendre connaissance du recueil des formulaires complétés lors de la consultation, nous vous invitons à consulter le Registre des évaluations environnementales [Projet \(gouv.qc.ca\)](http://Projet(gouv.qc.ca)).

Tableau 2 : Synthèse des enjeux soulevés par les ministères et organismes publics

Enjeux	Ministère ou organisme public ayant soulevé l'enjeu
1. Maintien de l'acceptabilité sociale relative au processus d'acquisition et préservation du patrimoine bâti	Ministère de la Culture et des Communications, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
2. Minimisation de l'étalement urbain	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
3. Maintien de la connectivité écologique forestière	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
4. Amélioration du réseau de transport collectif	Ministère de la Santé et des Services sociaux
5. Conservation des sites de compensation présents et des servitudes de protection	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

ANNEXE

RECUEIL DES OBSERVATIONS REÇUES AU COURS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Préoccupations du public (formulaire)				
Auteur	Ville/ Municipalité/ Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen	La Prairie	Voies doubles souhaitable	Le trafic qui sera de plus en plus présent dû aux nouveaux quartiers à La Prairie.	
Citoyen	La Prairie	Aucune mention n'est faite quant à la sécurité des cyclistes. La route 104 étant le seul axe direct entre La Prairie et Saint Jean sur Richelieu est-il prévu d'inclure une piste cyclable dans le projet? En 2022, avec les enjeux environnementaux et la promotion du transport actif, cela devrait aller de soi.	Aucune amélioration ne sera apportée aux cyclistes empruntant cet axe routier.	
Citoyen	La Prairie		Bonjour, j'ai lu les documents qui explique les grandes lignes du projet. Je suis résident du chemin St-Jean directement dans les travaux. Et voici mes principales préoccupations pour le projet: -Est-ce que le ministère va faire l'acquisitions d'une partie de mon terrain? si	

			<p>oui à quel prix? et combien de superficie je risque de perdre? est-ce que la servitude va être agrandie? -Pour mon entreprise je reçois une livraison par semaine d'un camion 53 pieds qui recule dans mon entrée. Est ce qu'il sera possible pour ma livraison d'être effectuée malgré les entraves? Si non, est ce que le Ministère va me dédommager pour les frais que cela va entraîner? -J'ai 2 enfants qui prennent l'autobus scolaire pour aller à l'école et il arrête devant chez moi par mesure de sécurité pour ne pas que mes enfants marche sur la 104. Est-ce que le service d'autobus va être maintenue durant les travaux? Si oui, comment le ministère va assurer la sécurité de mes enfants qui attende sur le bord de la 104 durant les travaux? si non, comment le ministère va assurer que mes enfants puissent se rendre à l'école? -J'ai une dizaine d'arbres sur mon terrain en bordure de la route 104, est ce que le ministère compte les couper? si oui, comment je vais être dédommagé? et aussi est-ce que le ministère compte replanter le même nombre d'arbres qu'il envisage de couper?</p>
Citoyen	La Prairie	<p>Les expropriations à venir, les impacts sur la rivière Saint-Jacques, les impacts sur les terres agricoles et sur l'activité agricole, le niveau de pollution atmosphérique et de pollution sonore</p>	<p>Comment faire une route à 4 voies sans avoir à refaire l'échangeur 104-30 au complet? Une route à 4 voies sera au bénéfice des citoyens de Saint-Luc et Saint-Jean qui prendront la 104 au lieu de prendre l'autoroute 10 pour leurs trajets vers l'ouest de la Montérégie, vers Montréal ou vers le REM. Il existe d'autres alternatives pour améliorer la fluidité et la sécurité des usagers</p>

			<p>de la 104 (carrefours giratoires, réduction de la limite de vitesse en fonction de l'heure de la journée avec des panneaux intelligents). Et, il n'y a aucune considération dans ce projet sur les impacts sur le reste de la 104 en milieu urbain à La Prairie jusqu'au boulevard Taschereau, route 134.</p>
Citoyen	Montréal	Oui, l'importance d'inclure un volet transport actif.	<p>Je trouve important d'aménager une piste cyclable sur le côté de la route, protégée par un espace vert et/ou un fossé. Un accotement n'est pas un espace sécuritaire pour des cyclistes avec le débit journalier et la vitesse maximale présente sur cette route. Aménager une piste cyclable permettrait de créer un accès cyclable de St-Luc vers le centre-ville de St-Jean-sur-Richelieu, ou vers La Prairie. Ceci contribuera aussi au cyclotourisme, une activité économique importante, déjà fort présent en Montérégie et avec un potentiel encore plus grand.</p>
Citoyen	Brossard	Ajout piste cyclable	Vitesse
Citoyen	Chambly	Un large accotements protégé pour les vélos	Que le transport alternatif ne soit pas pris en compte
Citoyen	Saint-Jean-sur-Richelieu	plus de voie voudras alors dire plus de trafic et d'automobiliste sur cette route. Je dis non a ce projet	<p>L'agrandissement de la route amenera encore plus de transport et plus d'automobile sur la route ce qui augmente significativement la pollution et éventuellement il y aura des problèmes de congestions également. Le meilleur exemple est celui du pont Champlain. Plus de voie sur une route diminue pas nécessairement le trafic mais augmente en grande partie le volume de trafic. Il faut priorisé des voies de covoiturage seulement ou électrique seulement.</p> <p>voir les routes de coïtoirage au quebec (levis/quebec,etc)</p>

<p>Citoyen</p>	<p>Saint-Jean-sur-Richelieu</p>	<p>Environnement. Saines habitudes de vie. Transport actif. Amélioration de la Qualité de vie des citoyens. Réduction de pollution du bruit et air. Sécurité des cyclistes</p>	<p>La sécurité des cyclistes qui utilisent la 104 pour le transport actif vers La Prairie ou autres municipalités et vice versa. L'accotement n'est pas sécuritaire, très dangereux. Il est impensable que vous en considérez pas d'intégrer une bande cyclable pour les cyclistes ou tout autre sécurité accentuer pour ceux-ci.</p>	<p>Conseil régional de l'environnement fait une concertation en mobilité durable, Loisir sport Monteregie et table intersectoriel sur les saines habitudes de vie Fond fédéral de 400\$ millions pour le transport actif: prenez l'opportunité! Tourisme Monteregie pourrait appuyer la sécurité des cyclistes. Démarche en cours de concertation sur les réseaux cyclables avec la TCRM (table de concertation de la Montérégie)</p>
<p>Citoyen</p>	<p>Longueuil</p>	<p>L'ajout d'une piste cyclable sécuritaire serait très bénéfique.</p>	<p>Je pense qu'un réaménagement de route en 2022 devrait obligatoirement intégrer une piste cyclable sécuritaire. Ce tronçon de route est particulièrement dangereux, les automobilistes roulent vite et le changement de largeur à St-Luc incite à rouler encore plus vite et aussi à dépasser par la droite pour accéder plus vite à la deuxième voie. À l'inverse les automobilistes qui voient la largeur de la route diminuer à une voie dans l'autre sens peuvent causer un déport vers l'accotement des automobilistes qui suivent en cas de freinage brusque de leur part. Des cyclistes qui empruntent l'accotement peuvent à ce moment être heurtés.</p>	

Citoyen	Saint-Jean-sur-Richelieu	Durée des travaux... les travaux pour le petit pont sur la 104 sont déjà interminable et causent beaucoup de trafic vers st-jean avec peu/pas d'autres alternatives	Traffic durant les travaux	N/a
Citoyen	Longueuil	L'ajout d'une piste cyclable , au projet de refection de la route 104	la route 104 entre Laprairie et St-Jean sur Richelieu n'est pas , dans sa configuration actuelle , sécuritaire pour la pratique du vélo. La piste cyclable contribuerait à la réduction des gaz à effet de serres et la réduction souhaitée de la circulation automobile. Encouragerait la mobilité active .	
Citoyen	La Prairie	un piste cyclable ou accotement pavé devrait être prévu		
Citoyen	Sainte-Catherine	Une piste cyclable	Sécurité pour les cyclistes	
Citoyen	Saint-Alexandre	No	Aucune	Il faut 4 voies au lieu de 2 voies.
Citoyen	Longueuil	Ce serait très intéressant d'ajouter une voie cyclable pour les nombreux cyclistes qui passent par là.		
Citoyen	Brossard	Piste cyclable		
Citoyen	Brossard	Prévoir une piste cyclable car il s'agit d'un tronçon très utilisé par les cyclistes pour sortir de la ville et aller rouler dans les champs.		
Citoyen	Longueuil		Refaire à l'identique une voie de circulation pour les véhicules sans penser à l'environnement et à la mobilité active, préoccupation de tous les grands projets de transport récents (pont Samuel de Champlain, piste ouverte à l'année pour le pont Jacques-Cartier, Réseau Express Vélo à Montréal et projets d'infrastructures cyclables à Longueuil)	
Citoyen	Longueuil	ajout d'une piste cyclable	Transport collectif et actif	

Citoyen	Saint-Constant	<p>Je suis cycliste et je me rend souvent à vélo à St-Jean-sur-Richelieu. Actuellement, je dois faire plusieurs détours par des routes secondaires pour m'y rendre. Une piste cyclable sur le réaménagement de la route 104 me permettrait de m'y rendre de façon plus sécuritaire, et pourrait contribuer à relier la Rive-Sud à St-Jean, sur un tronçon qui manque cruellement de voies cyclables.</p>	
Citoyen	Montréal	<p>Il serait important d'ajouter une piste cyclable protégée sur ce tronçon de 14 km. Même si la distance est assez courte pour y aller avec un vélo ordinaire, avec l'augmentation du nombre de vélos électriques, c'est facilement faisable si ce n'est pas dangereux (i.e. avec une piste cyclable protégée). Trop souvent en dehors des grandes villes, les déplacements doivent se faire en voiture faute d'alternative sécuritaire, même pour des courts déplacements. Circuler sur l'accotement demande une expérience solide du vélo de route et constitue un facteur insécurisant pour ceux qui voudraient se lancer. Changer le paradigme du tout à l'auto passe par des aménagements qui pourraient favoriser comme ici des trajets, de 3, 6 ou 10 km sans avoir recours à son véhicule. Ce tronçon permettrait de relier sous le signe de la mobilité active commerces et habitants, de favoriser le cyclotourisme en plus de pacifier la circulation. Ajouter quelques arbres sur le parcours le long de la piste protégée ou de haies brise-vent ajouterait à la qualité de vie</p>	

Citoyen	Montréal	<p>des riverains et des usagers en transport actif.</p> <p>Il serait important d'ajouter une piste cyclable protégée sur ce tronçon de 14 km. Trop souvent en dehors des grandes villes, les déplacements doivent se faire en voiture faute d'alternative sécuritaire, même pour des cours déplacements. Circuler sur l'accotement demande une expérience solide du vélo de route et constitue un facteur insécurisant pour ceux qui voudraient se lancer. Je fais deux fois 12 km par jour à vélo pour aller travailler, 14 km, c'est juste un petit effort supplémentaire, particulièrement sur un parcours assez plat comme celui-ci. Changer le paradigme du tout à l'auto passe par des aménagements qui pourraient favoriser comme ici des trajets, de 3, 6 ou 10 km sans avoir recours à son véhicule. Ce tronçon permettrait de relier sous le signe de la mobilité active commerces et habitants, de favoriser le cyclotourisme en plus de pacifier la circulation. Ajouter quelques arbres sur le parcours le long de la piste protégée ou de haies brise-vent ajouterait à la qualité de vie des riverains et des usagers en transport actif.</p>	<p>des riverains et des usagers en transport actif.</p>	
Citoyen	Montréal	<p>Refaire à l'identique une voie de circulation pour les véhicules sans penser à l'environnement et à la mobilité active, préoccupation de tous les grands projets de transport récents (pont Samuel de Champlain, piste ouverte à l'année pour le pont Jacques-Cartier, Réseau Express Vélo à Montréal et projets d'infrastructures cyclables à Longueuil)</p>		
Citoyen	Longueuil	<p>Afin de favoriser le développement du transport actif, il faut pouvoir créer des liens cyclables sur des distances relativement courtes. Ce tronçon est tout désigné puisqu'il est de moins de 20 kilomètres et constitue un parcours de moins d'une heure et serait une alternative valable pour lier les deux</p>		

		<p>communautés locales, en ayant en tête la réduction des gaz à effet de serres et la réduction souhaité de la circulation automobile, même des véhicules électriques, qui sont aussi des consommateurs d'énergie.</p>	
<p>Citoyen Citoyen</p>	<p>Longueuil La Prairie</p>	<p>Piste cyclable protégée le long de la route Étant résident du chemin de la bataille sud, j'ai été témoin dans les 6 dernières années de beaucoup d'accidents à l'intersection du chemin de la bataille et de la 104. De plus les résidents de la bataille nord semblent avoir de la misère avec le concept de priorité à un stop et j'ai moi même passé proche de me faire frapper à maintes reprises à force de me faire couper. L'installation de feu de circulation ou d'un carrefour giratoire réglerait toutes problématiques à notre intersection. Les modifications apportés à l'intersection dans les dernières années n'ont que contribué a la complexité de l'intersection pour les résidents du chemin de la bataille. De plus, considèrent les efforts mis de l'avant pour encourager le transport actif dans nos sociétés, il serait une très bonne idée d'ajouter une piste cyclable ou un accotement suffisamment large pour y circuler. L'entretien déficient de l'actuel route 104 et de ses nids de poules rendent le cheminement des nombreux cyclistes extrêmement dangereux. Les cyclistes sont forcé d'éviter les trous en roulant dans la voie et les véhicules ne peuvent plus se tasser, car le ministère à fait installer des bordures de béton au centre de l'intersection. Pour être</p>	<p>Mes inquiétudes : -une autre mauvaise gestion de projet créant plus de problème que ça n'en règle; -aucun ajout de feu de circulation compliquant encore plus la vie des résidents des rues perpendiculaires; - augmentation drastique du trafic créant le même problème que sur la 15 nord l'été (bloqué de montréal jusqu'à st-jérôme); - Encore une fois comme dans tous nos projet : moins cher possible = mauvaise asphalt = projet a refaire dans 5 ans</p>

			bien fait, le projet se doit d'avoir 4 voies de large (2 chaque directions), une piste cyclable, aucun muret de béton et des feux de circulation.	
Citoyen	Longueuil		Une piste cyclable permettant de relier le secteur La Prairie au secteur de Saint-Jean-sur-Richelieu de manière directe serait une excellente façon de soutenir le transport actif.	Aucune préoccupations outre l'accessibilité au transport actif
Citoyen	Saint-Jean-sur-Richelieu		Augmentation de la circulation sur le chemin Saint-André, Saint-Jean-sur-Richelieu. Plusieurs utilisent cet accès entre la 104 et l'autoroute A-35 afin d'éviter la circulation moins rapide de la 104 près des commerces.	Augmentation de la circulation sur le chemin Saint-André, Saint-Jean-sur-Richelieu
Citoyen	Brossard		La construction d'une piste cyclable	
Citoyen	Brossard		Piste cyclable	Sécurité des cyclistes
Citoyen	Saint-Jean-sur-Richelieu		Besoin d'une piste cyclable	Besoin d'une piste cyclable
Citoyen	Longueuil		Ajout d'une voie cyclable dans les deux sens.	Omission du Transport actif
Citoyen	Saint-Jean-sur-Richelieu		100% d'accord avec ce projet. J'habite Saint-Jean-sur-Richelieu (St-Luc secteur Les Légendes).	Super bonne idée
Citoyen	Saint-Jean-sur-Richelieu		Ce projet aura pour effet d'augmenter la pollution autant visuelle, sonore et atmosphérique. À court terme, elle diminuera le trafic mais pas à long terme parce que plus de gens viendront habiter dans la région. Une bonne solution serait de créer des moyens de transports collectif et d'encourager leur utilisation.	J'ai peur qu'avec le temps, les terres agricoles environnantes soient dézonées pour construire des condos et des supermarchés.
Citoyen	Carignan		Ce serait un excellent moment pour aménager un vrai corridor cyclable. On y pédale toute les semaines, seul ou en peloton, avec des amis de St-Luc, et côtoyer	Se référer aux nombreuses études sur le 3e lien à Québec.

			les véhicules lourds de si près est un enjeu. Merci!		
Citoyen	Rosemère		Une piste cyclable		Dangerosité de circuler à vélo ou à pied
Citoyen	Saint-Jean-sur-Richelieu		S'assurer que toute les pièces requises pour les travaux d'infrastructure soit reçu avant de débiter les travaux		Gestion du trafic durant les travaux
Citoyen	La Prairie		Je ne vois aucune mesure favorable au cyclisme. Pourtant, il est presque impossible de ne pas se retrouver sur la route 104 dans un circuit impliquant des déplacements sur les territoires de La Prairie, St-Philippe, St-Luc (St-Jean-sur-Richelieu).		Vélo Québec
Citoyen	Longueuil		Ajout d'une piste cyclable		
Citoyen	Brossard		L'ajout d'une Piste cyclable sécuritaire en bordure de la 104		C'est d'assurer la sécurité des cyclistes
Citoyen	La Prairie		Absolument une piste cyclable. Le vélo est en hausse partout au Québec et le cyclisme entre ces 2 villes est très import		Vélo Québec doit être consulter. Ils sont les grands spécialistes des pistes cyclables inter régionales.
Citoyen	La Prairie		Certainement installer des traverses piétonnières au coin de Hadley pour accéder au parc de la fanille et au marché de La Prairie. Énormément de risques d'accidents. Enfin, tant qu'à être dans le projet, réfléchir à rendre ce secteur un peu plus accessible à tous (transport en commun, piste cyclable, accès piéton, beauté des lieux, etc.). L'urgence demeure un accès pour traverser sécuritaire.		
Citoyen	La Prairie		Ajouter une piste cyclable		Route dangereuse, besoin de plus d'éclairage
Citoyen	La Prairie		La présence de cyclistes est en constante augmentation et ceux-ci roulent sur la voie destinée aux voitures car la poussière de		Affection environnementale, la coupe d'arbres matures et surtout le manque d'une piste cyclable au plan.

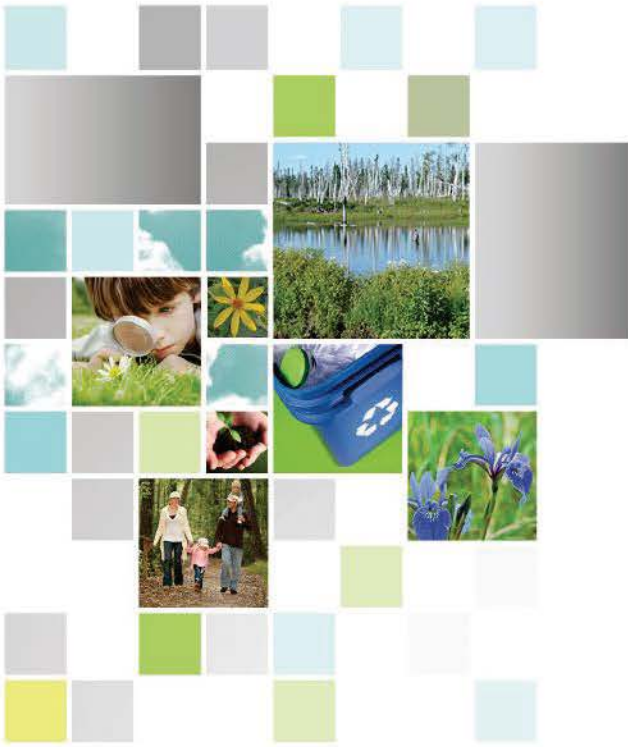
		roches est désagréable je suppose sur l'accotement. Il serait essentiel de planifier une piste cyclable pour assurer la sécurité de chacun et permettre une fluidité au trafic !! S'il vous plaît !! Des arbres très grands seraient pour devenir très grands seraient souhaitable au niveau du terre-plein afin de maximiser l'ombre et diminuer les îlots de chaleur !		
Citoyen	La Prairie	Mise en place d'une piste cyclable sécuritaire entre La Prairie et Saint-Jean-Sur-Richelieu.		
Citoyen	La Prairie		Expropriation, ajout d'une piste cyclable, sécurité des usagers	
Citoyen	La Prairie	La sécurité des piétons et des cyclistes sur la 104, principalement dans la zone urbaine. Il y a une école et un parc le long du chemin St-Jean (104) et s'y rendre en vélo depuis le nord est très dangereux car il n'y a pas de piste cyclable, ni d'espace entre les véhicules stationnés et les véhicules en mouvement. Traverser le chemin de fer est aussi peureux car l'accotement est inexistant et le trottoir très étroit. Une bande cyclable balisée pourrait aussi être intégrée dans le tronçon entre la 30 et St-Jean, en ce moment c'est impensable de s'y aventurer en vélo, les véhicules vont très vite et l'accotement est trop étroit.	Il faut intégrer le transport actif pour que la gens l'utilisent. La réponse de: on ne fera pas de bande cyclable car il n'y a pas assez de vélos qui passent par là est un non-sens car les vélos n'y vont pas car c'est trop difficile d'y circuler sécuritairement.	
Citoyen	La Prairie	Le bruit.		Que les giratoires n'aient pas été intégrés et que le secteur devienne très bruyant!
Citoyen	La Prairie	Piste cyclable pour l'environnement et la santé des citoyens!		Serait très intéressant d'intégrer une piste cyclable sécuritaire (et non un accotement) de La Prairie jusqu'à St-Jean. La portion de la 104 entre LaPrairie et la section Saint Luc a un accotement mais continuellement rempli

				de cailloux et autres, donc .es cyclistes (dont je suis) doivent toujours rouler presque sur la partie réservée aux voitures.	
Citoyen	La Prairie	Les maisons patrimoines au 3035 / 3625 / 3750 du chemin de St-Jean (104)		Securité : lumieres de circulation aux 5 intersections Il y a eu beaucoup d accidents au rang de la bataille.	
Citoyen	Saint-Jean-sur-Richelieu	Penser aux cyclistes des 2 côtés de la route.		Que les cyclistes soient oubliés.	N/a
Citoyen	Saint-Jean-sur-Richelieu	Pourquoi ne pas envisager le prolongement du boulevard Omer Maril jusqu'à l'autoroute 30 à la place... ??? Je suis pas mal convaincu que le coût du projet serait beaucoup moins dispendieux ...		Le coût des expropriations ou des déménagements possibles des propriétés ...	
Citoyen	La Prairie			- Bruit de la route; - Difficulté à sortir/entrer sur ma rue (Johanne); - Lumière (présentement certaines portions très sombres); - Diminution de la valeur de ma maison	
Citoyen	La Prairie			Étant citoyenne de La Prairie en milieu rural et empruntant à tous les jours une intersection de la route 104, je suis grandement préoccupée par la sécurité des automobilistes et ce tant pour moi, pour mon conjoint, mes enfants, nos visiteurs et tous les autres personnes qui y circulent. Je souhaite sincèrement qu'il y ait une façon sécuritaire de traverser la route 104 aux intersections les plus achalandées (rang Saint-Raphael/route 104 et ch de la Bataille/route 104). Serait-il possible d'installer des feux de circulation intelligents? Serait-il possible de diminuer la vitesse à 50 km/h sur la route 104? Ce faisant, les cyclistes seraient eux aussi davantage en sécurité lorsqu'ils circulent	

			<p>dans ce secteur. À titre d'exemples, lorsque nous devons aller reconduire notre enfant à l'école le matin, il n'est pas rare de devoir attendre plusieurs minutes à l'intersection du rang Saint-Raphael/route 104. Parfois, certains automobilistes ralentissent pour nous laisser passer, mais d'autres fois, nous devons nous frayer un chemin, car la circulation est trop dense et cela s'avère dangereux pour la sécurité de tous. Cette même situation se répète par exemple, si nous devons se diriger vers la ville/autoroute 30 aux heures de pointe en fin de journée. Je vous remercie de l'attention que vous portez à nos préoccupations.</p>	
Citoyen	Saint-Jacques-le-Mineur	<p>Bonjour, nous sommes les propriétaires de plusieurs lots d'une superficie d'environ 166 HA. Notre principale préoccupation est l'accès à nos terres en tout temps pour faire nos travaux agricoles.</p>	<p>Oui, l'augmentation de la congestion, l'augmentation du bruit routier.</p>	
Organisation	La Prairie		<p>À la hauteur du Parc Rémillard qui est situé directement devant la route 104 à Saint-Jean-sur-Richelieu, secteur l'Acadie/St-Luc; il y a clairement des enjeux majeurs de sécurité, et de qualité de vie reliée aux bruits de la circulation automobile, camionnage; et la vitesse excessive, malgré la limite de kilométrage de 70 kmh. Le manque d'éclairage le long de la route est extrêmement dangereuse pour le débarquement des usagers du transport en commun et les usagers n'ont pas de descente</p>	<p>l'augmentation de la congestion, l'augmentation du bruit routier, mobilité durable</p>
Organisation	Saint-Jean-sur-Richelieu		<p>Rémillard. Ces allées piétonnières doivent être très bien éclairées, car présentement, le manque d'éclairage empêche les personnes de circuler sécuritairement. Un muret de coupure de son devrait être envisagé, afin de réduire le bruit intense. Je demeure devant la route 104 et il est impossible de s'asseoir sur le terrain avant parce que nous ne pouvons pas s'entendre discuter. De même que, d'ouvrir les fenêtres de la maison ...impossible d'écouter la télévision, dormir en journée, en soirée, lorsque la circulation</p>	<p>Le Champ de tir de l'Acadie, situé dans le secteur l'Acadie doit être fermé, à cause du bruit excessif de ses activités de tir. Il faudrait prendre en compte tous les avis juridiques des différentes instances juridiques, municipaux, ministères; dans le but de s'en soumettre à ces avis, afin</p>

		<p>adéquate pour les entrées/sorties de l'autobus municipal. En période hivernale, s'il y a une tempête, c'est impossible de bien évaluer la distance des automobilistes à sens inverse pour traverser la route pour se rendre à l'arrêt d'autobus, et ce, en direction Laprairie ou St-Jean-sur-Richelieu. Et de même qu'en soirée à la noirceur, c'est périlleux et risqué de traverser la route 104 à la sortie du transport en commun, car il est difficile d'évaluer la distance des autos due à l'éblouissement des phares des automobiles qui s'en circulent sur la route 104. Je considère, qu'il serait important pour la sécurité des piétons de prendre en considération l'amélioration de l'éclairage, d'un panneau d'avertissement de la présence de piéton, de mettre en évidence des panneaux d'avis d'usager du transport en commun. Il faudrait diminué le kilométrage de la vitesse à la hauteur du Parc Rémillard de 50kmh. Des allées piétonnières seraient important, étant donné, qu'il y a des commerces à proximité du Parc.</p>	<p>devient plus intensive, tel qu'aux heures de pointes, mais les heures de pointes sont fréquentes à toute heure. Une piste cyclable devrait être aménagée, pour pouvoir se rendre à vélo en toute direction, et de façon sécuritaire, et bien éclairée. Oubli, des panneaux devraient être installés pour la présence de déneigeur en période hivernale. Des clôtures pourraient être installées pour sécuriser et délimiter la présence piétonnière. La route 104 est négligée et non sécuritaire en tout point. Son aménagement n'est pas propice aux développements résidentiels et commerciaux. Nous sommes dans une aire environnementale, et la route 104 n'est pas du tout aménagé, en ce sens. Ça prend la voiture pour circuler, et je vous épargne le nombre de minute pour entreprendre la route avec la voiture, et ou, entrée au Parc Rémillard. Les voitures sont nombreuses sur la route 104, alors c'est difficile d'en entrée ou en sortir. C'est une route périlleuse et dangereuse, en tout temps.</p>	<p>de trouver des solutions à court terme; pour faire cesser le bruit excessif de la circulation automobile de la route 104 pour la santé et la qualité de vie des citoyens du Parc Rémillard qui compte 291 maisons.</p>
<p>Organisation</p>	<p>La Prairie</p>	<p>L'aménagement du territoire projeté pour ce secteur devrait être davantage considéré. Si un projet de conservation et protection environnementale structurant comme un parc régional ou un parc urbain dans le réseau fédéral devait voir le jour, plusieurs autres considérations seraient à ajouter. Il faudra des passages fauniques pour assurer une certaine connectivité des milieux naturels en raison de la migration vers le nord des espèces en raison des changements</p>	<p>La perte du potentiel environnemental et agricole, en plus du paysage bucolique typique. Cet aménagement pave la voie à un développement socio-économique inévitable d'envergure à long terme si les infrastructures d'égout et aqueduc sont passées. Il y aura escalade des problèmes environnementaux, économiques et sociaux liés à l'étalement urbain orienté vers l'usage automobile. Ce projet ne sera que</p>	

	<p>climatiques et des aménagements fauniques, entre autres pour les tortues serpentinales qui font leur nid déjà près des ponts de la 104. Le transport actif (piste cyclable et passage piétonnier pour la connectivité des sentiers) et le respect de l'intégrité de la beauté des paysages agricoles de type "signature" de La Prairie deviennent une nécessité. D'ailleurs, lors des derniers travaux sur la 104, les espèces exotiques envahissantes n'ont pas été considérées. Il ne semblait pas y avoir eu de détection, de prévention, de suivi et de correction de la contamination de phragmite par exemple. De plus, le potentiel archéologique doit être mis de l'avant. Pas seulement dans la zone de travaux, mais toute la zone affectée par l'étalement urbain qui en résultera. Le tracé de la route ancestrale Montréal-Albany, le lieu de la 2e bataille de 1691 et le village de Kentake doivent être trouvés avant de faire des travaux dans ce secteur. C'est nécessaire pour la réconciliation avec les autochtones (territoire non cédé).</p>	<p>temporairement plus sécuritaire et plus fluide. À long terme, plus les routes sont larges, plus les bouchons de circulation se forment. La solution réside dans un changement d'habitudes de nos choix de vie et de mobilité face à la menace sérieuse et réelle des changements climatiques. Il ne faut plus empiéter sur les infrastructures vertes et bleues, au contraire, nous devons les bonifier et offrir plus d'alternatives aux citoyens que le culte de l'automobile. Les déchets de toutes sortes seront accrus en bordure de la voie publique, dans les champs et près de trois ponts impliqués augmentant la pollution des cours d'eau et du sol. La pollution sonore est déjà remarquable quand on se promène en hiver en raison des autoroutes 30 et 10, ce serait qu'empirer la situation d'avoir un autre axe routier d'importance dans le secteur. De même pour la pollution lumineuse. Il devrait être exigé d'inclure une zone tampon verte de strates arbustives et arboricoles en bordure de la route pour réduire la vitesse et le stress, en plus des autres biens et services écologiques.</p>
--	--	---



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 